

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LES PETITS TRÉSORS I.H. LTÉE.		Date d'inspection Le 25 septembre 2026	
Nom de l'établissement Garderie les petits trésors I.H. Ltée		Numéro de permis 1036005	
Adresse 5 rue de la Forge Caraquet NB E1W 1A2		Numéro de téléphone (506) 727-4656	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 33	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux Ratio respecté lors de mon inspection annuelle Observations : • ☐ Jeux libres • ☐ Jeux extérieurs • ☐ Collation • ☐ Séance des toilettes • ☐ Dîner • ☐ Sieste Discussions : • ☐ Discussion avec les éducatrices et l'exploitante concernant la politique 902 afin de favoriser une meilleure compréhension de celle-ci et de répondre aux questions liées à son application au sein de la garderie. • ☐ Discussion avec l'exploitante au sujet des changements à venir concernant la délivrance des permis, notamment l'introduction de la durée variable des permis, afin qu'elle soit bien préparée à cette transition et pour répondre à ses questions. Développement professionnel : • ☐ Une éducatrice doit compléter ses 10 heures de développement professionnel avant l'échéance du permis, soit le 31 octobre 2026. Un suivi sera effectué afin de s'assurer que cette exigence soit respectée dans les délais exigés. Rappel : Un rappel fut fait aux éducatrices concernées et à l'exploitante que tout objet doit être identifié ou mis dans un contenant identifié au nom de l'enfant tel que les sucettes (sucés). La garderie est conforme aux exigences de la Loi sur les services à la petite enfance et de son règlement d'application du Nouveau-Brunswick.

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 25 septembre 2026

Date

original signé par
Ida Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"